



DÉCLARATION DE LA CGT CSE CENTRAL DU 24 AVRIL 2025



Jamais, sans doute, France Télévisions n'aura été dans une telle situation d'incertitude et de fragilisation.

Après les coupes budgétaires successives et massives qui entraînent à date un budget 2025 affichant un déficit de 72 M€, on évoque désormais un budget rectificatif sous la pression du gouvernement qui souhaite voir réduit le déficit dès cette année.

Par quel tour de passe-passe ?

Vous-même, madame la Présidente, vous avez affirmé devant la représentation nationale qu'aller plus loin en termes d'économies mettrait en danger l'exercice des missions de service public de notre entreprise.

Nous posons la question : quelle est, au final, la réalité budgétaire de France Télévisions pour cette année 2025 ? Si budget rectificatif il y a, quelles missions vont être sacrifiées ? Quels investissements ? Quels emplois ?

Cette situation de déstabilisation et de sape budgétaire dure depuis des mois. C'est une forme de supplice qui pèse sur les salariés de France Télévisions.

Le droit d'alerte économique adopté en octobre 2024 par les élus du CSE Central de France Télévisions est plus que jamais d'actualité. Les salariés ont le droit de savoir ce qui va leur arriver. Vous avez le devoir moral de leur dire la vérité.

De toute évidence, nous ne saurons rien avant la désignation, par l'ARCOM, de la future présidence de France Télévisions. On peut parier, en revanche, que les mauvaises nouvelles seront annoncées dans la foulée.

L'appel à candidature de l'ARCOM est clos depuis le 18 avril et vous êtes candidate pour un 3^{ème} mandat. Mais avec quel projet ? Vu le contexte d'austérité budgétaire et le manque de transparence du régulateur sur les projets déposés, nous craignons le pire pour les salariés de notre entreprise.

La CGT a eu l'occasion de publier ses 15 priorités pour une stratégie économique et sociale de haut niveau. Il va de soi que nous ne laisserons aucune direction dégrader de manière systémique les conditions de travail ou faire la peau de notre accord collectif. Si négocier des avenants pour s'adapter aux évolutions est une possibilité, nous n'accepterons pas que la direction tire un trait sur le cadre protecteur de notre accord, obtenu de haute lutte en 2013 après 4 longues années de négociation.

Et quelle que soit son incarnation, nous ne laisserons aucune direction démanteler nos métiers au profit d'une polyvalence généralisée.

Dans cet horizon particulièrement anxiogène, nous avons également les plus grandes inquiétudes sur les utilisations que pourrait faire la direction de l'intelligence artificielle dans les mois et les années qui viennent.

Votre refus de consulter le CSEC sur ces sujets est malheureusement éclairant et inquiétant quant à votre approche. Le juge va être saisi face à cette intransigeance et ce manque de transparence. Une négociation sur l'encadrement de l'IA est annoncée depuis des mois mais on ne voit rien venir et en attendant, vous avancez sans qu'il soit possible d'évaluer le moindre impact sur l'emploi ou les conditions de travail.

Nous attendons avec impatience de prendre connaissance de votre projet, Madame la Présidente, afin d'en analyser les impacts potentiels sur le corps social de notre entreprise.

Paris, le 24 avril 2025